# Détails du projet(P169021)

# Crédit IDA : 69510

# Don IDA-D8690

**ZR-MINAGRI-244764-CS-INDV**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT AGRONOME OU AGROECONOMISTE**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION :**

**1.1. Contexte General du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en RDC**

Le secteur agricole congolais est caractérisé par une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques, un cadre institutionnel insuffisamment organisé, une dégradation et un faible niveau d’accès aux infrastructures de commercialisation et aux services financiers ainsi que l’inadéquation de l’offre de services de recherche et de vulgarisation agricole. Les dynamiques et pratiques agricoles actuelles ne rassurent pas les investisseurs, les producteurs et/ou les opérateurs économiques ; elles rendent difficiles l’accès aux intrants, au capital, aux compétences techniques, aux conseils ainsi qu’aux marchés.

Dans un tel environnement socioéconomique, le métier de l’agriculture (et ses métiers connexes) n’attire pas beaucoup de jeunes et autres couches dynamiques, et ceux qui s’y appliquent limitent leurs productions aux besoins du marché local, sinon à la seule consommation du ménage et n’investissent pas dans une croissance durable de leur activité[[1]](#footnote-2).

Il y a lieu de mentionner que, de manière substantielle, le secteur agricole congolais a connu, sur la période allant de 2006 à 2014, une croissance confirmant sa place parmi les secteurs porteurs de croissance. Toutefois, de la période allant de 2014 à 2018, la pauvreté est demeurée criante et est peu influencée jusqu’à présent par la reprise économique.

En même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance, ou malnutrition chronique, touche 43% d’enfants de moins de cinq ans et 13% d’entre eux souffrent de la malnutrition aigüe globale. L’insuffisance pondérale, quant à elle touche près d’un enfant sur quatre. Cette situation reste un grand défi à relever en vue de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population et de vaincre la malnutrition et l’insécurité alimentaire en RD Congo[[2]](#footnote-3).

Il est à noter que les rendements des cultures en RDC sont parmi les plus bas au monde, et le pays importe annuellement pour environ 2 milliards de dollars américains afin de nourrir sa population en pleine croissance[[3]](#footnote-4).

À la suite de ce constat, le Gouvernement, en partenariat avec différentes organisations intervenant dans le secteur agricole et rural, a élaboré de manière participative et inclusive le Plan National d’Investissement Agricole (PNIA 2013 – 2020), dont l’objectif global est d’induire une croissance agricole moyenne annuelle d’au moins 6%.

Pour y parvenir, et en appui aux actions antérieurement engagées, le Gouvernement de la RDC a élaboré et met en œuvre, différentes stratégies appuyées par les Partenaires Techniques et Financiers dont la Banque mondiale.

Afin d’appuyer le secteur agricole et dans le cadre du PNIA, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a préparé, avec le soutien financier et technique de l’Association Internationale de Développement ci-après « la Banque mondiale »), un projet dénommé « Programme National de Développement Agricole », PNDA, en sigle. Le Gouvernement prévoit la mise en œuvre du PNDA sous la conduite du Ministère de l’Agriculture. Dans cette perspective, la Banque mondiale a accepté d’accorder pour la mise en œuvre de ce projet, un financement de l’ordre de 500 millions de dollars américains pour une première phase de 5 ans, Deux autres phases de cinq (05) ans chacune, pourraient être envisagées dans d’autres Provinces.

**1.2. Présentation du PNDA**

L’objectif de développement du Projet est « d’accroître la productivité agricole et l’accès aux marchés des petits agriculteurs dans les zones ciblées en République Démocratique du Congo

Le Projet sera exécuté dans les Provinces du Nord Kivu, Kwilu, Kasaï Central, Kasaï et Kongo Central et s’appuiera sur des approches validées et les expériences réussies en RDC et dans la région. Il s’articulera autour de quatre composantes :

1. **La composante 1** (avec ses trois sous-composantes) consiste à «améliorer la productivité agricole (y compris les cultures, l’élevage et la pêche) » des petites exploitations agricoles (de cultures et de produits animaux) à travers l’adoption des technologies, des pratiques améliorées et l’accès au financement. Elle contiendra 3 sous-composantes :

**La sous composante 1.1** : financera l’aide directe aux petits exploitants agricoles pour l’adoption des pratiques, technologies et intrants et NSA (agriculture intelligente face au climat et agriculture intelligente face à la nutrition) à travers des semences, plants, races animales, services de conseils et de vulgarisation conformes à ces technologies.

**La sous composante 1.2** : traitera de l’accès à l’assistance technique et aux services financiers liés à la mise en œuvre de l’investissement afin de promouvoir des meilleures pratiques et d’améliorer la productivité des petits exploitants

**La sous composante 1.3** : **traitera de la réponse rapide aux urgences agricoles pour les petits exploitants bénéficiaires des appuis directs via la sous-composante 1.1 (USD 20 millions IDA + 20 millions GRIF)**

**La composante 2** (avec ses deux sous composantes) consiste à « améliorer l’accès au marché pour les petits exploitants agricoles ». A cet effet, elle appuiera la réduction des coûts de transaction pour les petits exploitants agricoles afin d’accéder aux marchés, ainsi que leur inclusion dans des groupes d’agriculteurs (coopératives/associations) et les agro-MPME. Les interventions soutenues dans cette composante seront également bénéfiques pour l’adaptation/l’atténuation des changements climatiques et/ou pour la contribution à la réduction de la malnutrition. L’accès au marché devient un pilier indispensable si l’on veut que l’amélioration des revenus soit réalisée. Deux facteurs sont indispensables à cet effet. Il s’agit de réhabilitation des infrastructures routières des bassins de production et de la suppression des tracasseries administratives. Un programme de lutte contre les « tracasseries administratives routières » ou fluviales devient indispensable après la réhabilitation des routes de desserte agricole et des voies navigables d’accès au marché d’intérêts national si l’on veut que les gains qu’auront acquis les producteurs agricoles leurs soient effectivement alloués du fait des « investissements en amont».

La composante se concentrera sur les deux domaines suivants :

**La Sous-composante 2.1** ,**Infrastructures rurales, visera principalement** à améliorer les routes rurales et les corridors de transport prioritaires (y compris les mesures de sécurité fluviale et les sites de lancement dans les voies navigables[[4]](#footnote-5)), afin de libérer le potentiel de production et de commerce des petits exploitants agricoles dans la zone du projet, en fonction des critères suivants : (i) ces corridors sont connectés aux routes principales, voies ferrées et/ou voies navigables opérationnelles (sûres et utilisables toute l’année) ; (ii) ils conduisent à des zones à fort potentiel agricole et à une population relativement dense ; et (iii) ils nécessitent des synergies avec les investissements en cours ou futurs du secteur agricole et d’autres interventions dans les infrastructures de transport et/ou de connectivité.

**La sous-composante 2.2**, **consiste à l’inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur**. Elle fournira des subventions de contrepartie basées sur une approche axée sur la demande aux groupes de petits exploitants agricoles (coopératives/associations) et aux agro-MPME qui travailleront avec les petits exploitants agricoles bénéficiaires de la sous-composante 1.1

**La composante 3 (avec deux sous-composantes) : Fourniture des biens et services publics agricoles.** Elle a pour objectifs :

(i) le renforcement des capacités des Ministères clés (tels que l’Agriculture, Pêche et Elevage, les Affaires Foncières et le Développement Rural) aux niveaux national et provincial, en vue de la fourniture de biens et services publics essentiels à l’Agriculture ; et (ii) la gestion, le suivi et l’évaluation du programme. Elle se décline en deux (02) sous-composantes :

**Sous-composante 3.1 : elle consiste à renforcer des capacités pour la fourniture de services publics agricoles**. Le programme soutiendra les efforts gouvernementaux (national et local) visant à : (i) renforcer les capacités de planification, de coordination, de suivi et d’évaluation aux niveaux national et décentralisé (notamment les statistiques agricoles et météorologiques et les systèmes de données géoréférencées), en mettant l’accent sur la Direction des Analyses, Prospectives et de la Planification (DAPP) du Ministère de l’Agriculture.

**Sous-composante 3.2**: **Gestion, suivi et évaluation du programme**. Le programme financera : (i) les coûts de fonctionnement de l’Unité de Coordination Nationale du Programme (UNCP); (ii) le suivi et l’évaluation des activités du programme ; (iii) la communication des activités du programme à différents publics ; et (iv) l’embauche du personnel, l’acquisition de biens, de services de consultants, d’ateliers et de formation. Dans le cadre de cette sous-composante, le programme assurera également un suivi approprié des politiques de sauvegarde environnementales et sociales.

**Composante 4** —**Réponse Contingente aux Urgences.** Cette sous composante qui est dotée au départ d’un financement nul devra permettre de financer, à partir des réallocations budgétaires via les autres composantes, une intervention immédiate en cas de crise ou d’urgence éligible

Le PNDA se propose d’utiliser une partie du financement du programme, à titre de dépenses autorisées, pour recruter un/e expert(e) agronome ou agroéconomiste pour l’UNCP/PNDA.

**II. Fonctions et Responsabilités**

D’une manière générale, l’expert(e) devra assurer un suivi technique de l’exécution de la composante 1 en collaboration avec les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PNDA afin de leur permettre d’atteindre les objectifs annuels du projet.

Sous la responsabilité du Coordonnateur National du PNDA, l’expert(e) sera chargé de :

* Coordonner la programmation et faciliter la mise en œuvre des activités de la composante 1 du PNDA et l’élaboration des plans d’action annuels, en relation étroite avec l’Unité de Coordination du Projet ;
* Faciliter le travail des équipes en Recherche Agronomique et Appliquée (INERA, CGIAR, …) et la coordination avec le PNDA (y compris UPEP, OT,...) et ses partenaires ;
* Assurer le suivi des activités des partenaires techniques et opérationnels œuvrant pour la composante 1 et faciliter l’identification de solutions aux éventuels problèmes qui apparaîtraient ;
* Fournir un soutien technique aux opérations PNDA ;
* Entretenir des relations basées sur l’information, la complémentarité des actions et la recherche de synergies avec les autres projets dans la zone du projet, organiser des réunions régulières afin d’identifier les synergies éventuelles ;
* Travailler en étroite collaboration avec les Opérateurs Techniques en appui à la composante 1, les services nationaux, provinciaux et locaux de l’agriculture, développement rural, pêche et élevage et autres partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
* Travailler en étroite collaboration avec le chargé de suivi et évaluation aussi bien au niveau national que provincial ;
* Appuyer les autres experts du projet dans la définition des indicateurs pertinents pour le suivi et évaluation et capitalisation des expériences de la composante 1 ;
* Elaborer les rapports opérationnels de la composante 1 du projet selon la trame souhaitée par les partenaires ;
* Faciliter la mise en œuvre des études d’impacts du PNDA ;
* Capitaliser les résultats et proposer éventuellement à l’UNCP les actualisations ou modifications nécessaires à apporter aux activités, aux résultats ou au budget pour soumission au Comité de Pilotage du Projet (CP).
* Systématiser les leçons et expériences acquises durant l’exécution de la composante
* Collaborer avec le spécialiste en communication et fournir les informations nécessaires sur les thèmes de la composante

**III. Qualifications et expériences requises**

L’expert devra :

* Posséder au minimum un diplôme de Master en économie agricole, en agronomie ou dans un domaine équivalent;
* Avoir une expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans la gestion de projet ou dans la planification opérationnelle ;
* Posséder un sens pragmatique orienté vers le résultat ;
  + Avoir une expertise dans le développement agricole et/ou le développement rural ;
  + Justifier d’une excellente connaissance et expérience de la zone du projet ;
  + Avoir une bonne connaissance de l’agriculture congolaise.

**IV. Compétences et aptitudes requises**

* + Etre capable de travailler en équipe et à gérer un personnel des origines variées ;
  + Etre capable de travailler sous pression
  + Avoir une connaissance avérée des activités de monitoring, de tableaux de bord et d’évaluation des résultats ;
  + Avoir une excellente pratique des logiciels classiques de suivi et évaluation ;
  + Avoir une excellente connaissance orale et écrite du français.
  + Avoir la capacité de travailler en autonomie, de rendre compte et de gérer une importante charge de travail ;
  + Disposer d’excellentes capacités rédactionnelles et d’un esprit de synthèse ;
  + Avoir une bonne compréhension des défis opérationnels dans un contexte parfois difficile et être suffisamment proactif par rapport aux contraintes de toutes sortes ;

**V .Durée et lieu de la mission**

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement.

**VI. Livrables**

L’expert(e) soumettra des rapports ad hoc, trimestriels et annuels sur ses activités, les résultats obtenus, la mise en œuvre de la composante.

**VII. Méthode de sélection**

Le processus de recrutement sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Réglementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI), Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

1. *INS, Enquête 1-2-3, Septembre 2014* [↑](#footnote-ref-2)
2. *Plan National d’Investissement Agricole (PNIA).* [↑](#footnote-ref-3)
3. *Propos d’Ahmadou MOUSTAPHA NDIAYE (Directeur des Opérations BM en RDC) lors de séances de vulgarisation des activités agricoles appuyées par la BM en RDC, Novembre 2016.* [↑](#footnote-ref-4)
4. [↑](#footnote-ref-5)